

**MAIRIE DE
VEZELAY**



INFORMATION

Les modifications du plan de circulation du bourg de Vézelay décidées par le Conseil municipal du 28 juillet 2017 entreront en application le jeudi 03 août 2017 à 12h.

- **La rue Saint-Pierre sera interdite dans le sens montant** excepté pour les riverains, la desserte local et les véhicules utilitaires de plus de 2,9 mètres de hauteurs (ayant une autorisation de circuler).

La sortie se fera par le Chemin de Ronde nord via le Parvis et la rue du Chapitre à vitesse réduite (30 km/h).

- **La rue des Ecoles sera dans le sens montant** pour les riverains de cette rue et tous les véhicules qui se rendront au chevet de la basilique via la rue du Moulin à vent.

La sortie se fera par le Chemin de Ronde nord à vitesse réduite (30 km/h).

- Sur le Chemin de Ronde nord, la borne de la Tour rouge s'abaissera automatiquement dans le sens de la descente après quelques secondes d'arrêt. Elle interdira la montée en contre-sens.

- **La rue du Chapitre sera dans le sens Parvis – Chemin de Ronde**, sauf autorisation qui pourra être donnée aux riverains pour la desserte de leur domicile.

Il n'y a pas de modification des conditions de circulation pour les rues Saint-Etienne, de l'Hôtel de ville, de la Porte Neuve, de l'Argenterie et des Bochards.

Il est rappelé que la vitesse est limitée à 30 km/h dans le bourg et sur le Chemin de ronde.

Les objectifs de ces mesures sont de **sécuriser et faciliter la circulation des habitants, de mieux accueillir les visiteurs et de donner une meilleure visibilité aux commerces et restaurants.**

Nous sommes attentifs à toutes les situations particulières que vous voudrez bien nous signaler.

Le Maire,
Hubert Barbieux